

## **Collège d'autorisation et de contrôle**

### **Assignation de radiofréquence à titre provisoire**

#### **Décision du 28 août 2020.**

Le Collège d'autorisation et de contrôle a été saisi, le 20 juillet 2020, d'une demande d'assignation de radiofréquence à titre provisoire par « Eventmore » (ML Locations & Médias sprl) (Rue Ernest Matagne, 36 à 5330 Assesse).

Vu l'article 100 du décret sur les services de médias audiovisuels ;

Vu l'avis favorable des services du Gouvernement quant à la possibilité technique d'assigner la radiofréquence visée ci-après ;

Considérant que l'objet de la demande n'est pas de nature à compromettre la sécurité nationale, l'intégrité territoriale ou la sûreté publique, la défense de l'ordre et la prévention du crime, la protection de la santé ou de la morale, la protection de la réputation ou des droits d'autrui, et ne vise pas la divulgation d'informations confidentielles qui pourraient compromettre l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire;

Considérant que l'objet de la demande est de portée locale et est localisé géographiquement en région de langue française ou dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale et principalement destiné à la retransmission de programmes sur le site de l'évènement ;

Considérant le caractère ponctuel de la demande ;

Considérant la décision du 14 août 2020 faisant droit à cette demande, mais considérant la décision de ce 28 août 2020 retirant cette première décision en raison d'une erreur dans les caractéristiques techniques de la fréquence concernée ;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer la décision du 14 août 2020 par une décision nouvelle corrigeant l'erreur susvisée et rétroagissant à la prise de cours de l'autorisation ;

Le Collège décide :

**« Eventmore » (ML Locations & Médias sprl), inscrite à la Banque carrefour des entreprises sous le numéro 0870.839.967, dont le siège social est établi Rue Ernest Matagne, 36 à 5330 Assesse, est autorisée à faire usage, pour la période du 18 août 2020 au 18 octobre 2020 inclus, de la fréquence 88.1 MHz émise à partir de Grâce-Hollogne, en fonction des caractéristiques techniques ci-dessous :**

Nom de la station	:	GRACE-HOLLOGNE
Fréquence	:	88.1 MHz
Adresse		<i>Parking client de l'aéroport de Liège</i> Rue de l'Aéroport, 4460 Grâce-Hollogne
Coordonnées géographiques	:	50° 38' 29" N / 005° 27' 52" E
PAR totale	:	2,5 W (4 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	:	6m
Directivité de l'antenne	:	ND

Fait à Bruxelles, le 28 août 2020

